

*Les subsides*

démontrer aux Canadiens et aux Canadiennes l'insignifiance de la motion d'opposition; elle est rédigée comme ceci:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour le mépris . . .

**Il faudrait définir le mépris, monsieur le Président!**

. . . que la Chambre blâme le gouvernement pour le mépris qu'il manifeste envers les contribuables du Canada et qu'il prouve par la création d'un régime fiscal issu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui est de plus en plus incompréhensible pour le simple contribuable, et pour n'avoir pas mis fin aux pratiques capricieuses et injustes du ministère du Revenu national.

Qu'est-ce qu'il y a de substantiel dans une telle motion d'opposition? Monsieur le Président, je pense qu'à ce moment-ci, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) pêche par le vide. Il n'y a absolument aucune substance. J'aurais aimé plutôt que le député nous dise ce qu'il ferait concrètement, ce qu'il aurait déposé comme document pour modifier la Loi de l'impôt. On est d'accord sur la question de la simplification. Tous les gouvernements, tous les États sont pris avec le même phénomène, monsieur le Président: des additions, évidemment, de règlements, des additions de lois qui évidemment peuvent amener des difficultés d'interprétation. Mais de là à discréditer l'institution, à insinuer que le ministre du Revenu national (M. Bussières) a voulu jouer avec les contribuables, de là à avoir insinué que les fonctionnaires eux-mêmes étaient méprisables dans l'exercice de leurs fonctions, je pense qu'on ne peut faire autrement que de qualifier cette action, cette démarche d'irresponsable de la part de parlementaires qui prétendent au gouvernement.

Monsieur le Président, il est important que les Canadiens et les Canadiennes sachent cela, parce qu'il est très facile de dire à peu près n'importe quoi à la Chambre, et je pense que du côté de l'Opposition officielle, on ne s'en prive guère. Tous les moyens sont bons pour discréditer l'institution et des actions de ce ministère. Personnellement, j'ai aussi eu à travailler régulièrement, comme tous les députés de la Chambre, avec des fonctionnaires de divers paliers et de divers niveaux, et nous avons aussi une argumentation normale pour pouvoir faire valoir des points de vue. Mais jamais, je pense, il ne viendrait à l'esprit d'un parlementaire le moins responsable, le moins responsable futé, de vouloir toujours penser que les fonctionnaires veulent simplement profiter de l'occasion pour embarrasser un député ou un citoyen.

Monsieur le Président, j'espère que les gens de l'Opposition, à l'avenir, vont au moins tenter de laisser en-dehors du débat les fonctionnaires des ministères. C'est extrêmement important. Ce qui fait la qualité de l'institution, c'est que les fonctionnaires ne soient pas toujours, ne soient pas à chaque occasion les boucs émissaires des plaisanteries ou de l'irresponsabilité de l'Opposition. Cela est fondamental, monsieur le Président. Et je pense que si un député d'en face est en désaccord sur ce qu'avait dit le ministre du Revenu national, il pouvait faire une bataille politique, mais il n'avait pas le droit, je pense, de mettre en doute la parole du président du syndicat des fonctionnaires du ministère du Revenu national qui, lui, a très bien clarifié la situation en disant que jamais le ministre ou les hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national du

Canada avaient forcé le contingentement ou émis des directives en ce sens-là.

Je crois, monsieur le Président, qu'il faut faire des distinctions, et le député serait, je pense, bien avisé de les faire parce qu'un jour des gens abuseront de la situation au point où toute la crédibilité des fonctionnaires qui ont à œuvrer régulièrement avec les citoyens, pourra être diminuée de beaucoup. Et si on veut vraiment que l'institution et les démarches se fassent simplement sur un fond de respect et de professionnalisme, j'espère que la prochaine fois le député fera attention à ses diverses allégations.

● (1740)

Monsieur le Président, je voudrais continuer en disant que, sur la motion qui a été présentée, jamais les députés de l'opposition n'ont pu présenter de preuve, si minime soit-elle, à l'effet que le ministre avait dépassé l'étendue de son mandat. Jamais! Tout ce qu'ils ont réussi à faire, et même le chef de l'Opposition, c'est de tenter de tourner à la plaisanterie un ministère ou une action de ministère qui est le fondement du financement même de l'État. Cela, monsieur le Président, est sérieux. Et je pense que ce sont des choses qui doivent être dites à la Chambre, parce qu'il est trop facile d'abuser de la situation en imaginant que les citoyens ne sont pas informés. Il ne faut jamais oublier que les gens qui suivent ces débats-là font eux-mêmes leurs propres réflexions. Et pour quelqu'un qui a suivi le moins le débat, il est très facile de constater que l'Opposition n'avait aucun fait à proposer sinon que de présenter du cas par cas.

Il en est de même, monsieur le Président, pour les gens de Manicouagan, et j'aimerais signaler à cet effet le nombre de gens de Schefferville et de Sept-Îles qui commencent à m'écrire sur d'autres sujets concernant leur impôt, parce que nous avons dû, les gouvernements provinciaux, fédéral, la compagnie, le syndicat, fournir des montants substantiels aux gens qui étaient mis à pied. Et maintenant, le problème, c'est le député qui l'a, pas l'ancien président de la compagnie Iron Ore, monsieur le Président. C'est le député de Manicouagan qui passe 50 et 60 personnes par jour pour faire du cas par cas pour voir si les gens doivent payer des impôts. Et c'est le député de Manicouagan qui doit reprendre les paroles de l'ancien président de l'Iron Ore, dites à Schefferville lors de la commission parlementaire de février 1983. C'est le député de Manicouagan qui, maintenant, doit faire les distinctions, et j'ai souvent à discuter avec le ministre du Revenu national du Canada pour trouver, justement, des accommodements pour les citoyens. Mais je n'irais pas dire que les fonctionnaires font mal leur travail, monsieur le Président. Ce serait trop facile de faire cela. Ou, encore, je ne ferais pas comme certains, abandonner ma circonscription et aller me réfugier ailleurs. Jamais, monsieur le Président! Quelqu'un qui est de la Côte-Nord demeure sur la Côte-Nord et travaille avec les problèmes de la Côte-Nord.